

Le financement du système d'éducation québécois :

Quel serait l'impact sur l'économie du Québec si le gouvernement abolissait les subventions
aux écoles privées ?

Charles Bouvier, Maïla Campbell, Thierry Charlebois & Laurence Farah-Lajoie

Collégial International Sainte-Anne

Introduction to Economics

Travail remis à

M. Marcello Scarone

Le mardi 24 novembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
Hypothèse	3
COMPRENDRE LE SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	3
Quelques données qualitatives	3
Financement	4
Répartition des subventions sur la clientèle	5
DISTRIBUTION DES OPPORTUNITÉS	5
Indice de développement humain (IDH)	5
Facteurs de réussite	6
Combinaison des élèves du public et du privée	7
En Ontario	7
DÉCHIFFRER LES SUBVENTIONS	9
Un faux 40% ?	9
Proportion des subventions	10
Le privé : un gain d'argent pour l'État	10
ÉLASTICITÉ-PRIX	11
Le concept	11
Selon les écoles publiques	11
Selon les écoles privées	12
Tableaux de données	13
CONCLUSION	14
REFERENCE LIST	16

INTRODUCTION

«Une société qui mise sur une amélioration des conditions de vie de son peuple s'appuie nécessairement sur des investissements importants dans son système d'éducation.» (Filion 2018). Cela résume bien l'idéal que défendait Paul Gérin-Lajoie, le père de l'éducation québécoise moderne. Pilier majeur de la révolution tranquille, Paul-Gérin Lajoie a participé à l'émancipation des Québécois en réformant le système d'éducation durant les années 60, alors que la province traversait une période de grands changements et de modernisation. Avec son projet de loi 60, Gérin-Lajoie avait pour but de rendre l'éducation obligatoire et gratuite pour tous les garçons et les filles de 15 ans et moins, et ce, dans les milieux ruraux comme les milieux urbains. Son projet a été adopté le 13 mai 1964 par l'assemblée législative du Québec qui décrétait alors la création du ministère de l'Éducation, qui existe toujours à ce jour (Archives Radio-Canada, 2018). Ces réformes ont pavé la voie à de nombreuses autres réformes, et au fil des années, le Québec a pu rattraper son retard en éducation sur les sociétés avancées. Ainsi, en 2018, approximativement 90% des gens âgés de 25 à 34 ans possédaient au moins un diplôme d'études secondaires (Filion, 2018). Pourtant, le système d'éducation québécois actuel essuie de nombreuses critiques. Maryse Lassonde, la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, dénonçait en Octobre 2019 que « On a un système maintenant qui semble être à trois vitesses : l'école [ordinaire], l'école avec des programmes particuliers [sélectifs], et les écoles privées » (Lepage, 2019). Plus encore, ce système alimente selon elle une «ségrégation scolaire» avantageant les plus fortunés. Le système d'éducation québécois est divisé en 4 niveaux d'enseignement différents : l'enseignement préscolaire et primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire. Pour les trois premiers niveaux d'enseignement, il existe à la fois un réseau public, financé par les fonds publics et par une taxe scolaire, ainsi qu'un réseau privé, qui reçoit également des subventions gouvernementales. Ce mélange entre privé et public est la cause de cette «ségrégation scolaire» dénoncée par Maryse Lassonde. En effet, si la scolarité est gratuite au public, elle ne l'est pas au privé, ce qui empêche une partie de la population d'accéder au réseau d'enseignement privé. Puisque tous ne reçoivent pas la même éducation, cela génère évidemment de nombreux débats. Dans ce contexte, plusieurs individus réclament un système d'éducation universel qui passe par l'abolition des subventions aux écoles privées. Cela soulève la question suivante : quel serait l'impact sur l'économie du Québec si le gouvernement abolissait les subventions aux écoles privées ?

Hypothèse

L'hypothèse de cette recherche est qu'il y aurait un impact économique fort positif pour le gouvernement québécois si celui-ci cessait de payer des subventions au réseau d'écoles privées. Un arrêt de ces subventions signifierait que l'État aurait moins de dépenses, ce qui pourrait même se traduire par une diminution des taxes perçues auprès des contribuables : tout le monde en bénéficierait. Le gouvernement sortirait donc vainqueur de cette abolition des subventions, car il économiserait de l'argent. L'impact sur les écoles privées serait, en revanche, négatif, car l'abolition des subventions causerait une hausse des prix substantielles pour étudier au privé, et celui-ci perdrait donc une clientèle considérable qui se hâterait vers le public moins coûteux. Le privé perdrait donc énormément de revenus. D'un autre côté, l'argent non-dépensé en subventions au privé pourrait être investi dans le réseau public, ce qui se traduirait par l'amélioration des infrastructures, des outils technologiques et pédagogiques, des mesures d'aides offertes aux élèves en difficulté, et bien sûr, par une meilleure rémunération du corps professoral. De plus, en uniformisant l'accès à l'éducation, tous les étudiants jouiraient des mêmes opportunités de performances académiques. Ce système d'éducation universel augmenterait donc l'indice de développement humain, car il donnerait au Québec un meilleur taux de succès scolaire, et donc une population mieux éduquée et une future main-d'œuvre mieux formée et spécialisée.

COMPRENDRE LE SYSTÈME D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS

Quelques données qualitatives

Tout d'abord, le système d'éducation du Québec est tout à fait unique, non seulement comparé aux systèmes à l'extérieur du pays, mais aussi comparé à ceux des autres provinces du Canada. Au niveau de l'école primaire et secondaire, il y a deux grandes sortes d'écoles. D'une part, il y a les écoles publiques qui sont financées entièrement au public : c'est un service offert à la population par l'État. D'autre part, il y a les écoles privées. Celles-ci sont soit en partie financées par le public et en partie financées par le privé (écoles privées subventionnées), soit complètement financées au privé (écoles indépendantes). Les écoles privées subventionnées reçoivent des subventions du gouvernement, le reste des coûts étant payé par les élèves et leurs parents, tandis que les écoles indépendantes ne reçoivent aucune subvention gouvernementale, les parents devant payer l'entièreté des coûts. Certaines écoles publiques sont composées de programmes enrichis ou à besoins particuliers. Ces programmes

peuvent dépendre d'argent payé par les parents des étudiants, mais ces écoles restent tout de même publiques (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec, 2019). En tant que données qualitatives pour différencier ces écoles, les écoles privées coûtent évidemment plus d'argent pour les parents des étudiants, car seulement une partie des frais de scolarité est payée par le gouvernement, mais le climat qui s'y trouve est souvent plus propice à l'apprentissage. En effet, ces écoles sont généralement plus strictes envers le comportement des élèves et les moyennes de notes. Bien qu'elles soient obligées par le gouvernement d'accueillir des élèves à troubles d'apprentissage, les écoles privées peuvent se permettre d'être plus sélectives quant au choix des élèves et d'être plus exigeantes envers ceux-ci, car rien ne les force à admettre les élèves turbulents. À l'inverse, les écoles publiques ont le devoir d'accueillir tous les élèves du quartier : c'est un service public. Ainsi, le privé sélectionne soigneusement ses élèves et bénéficie d'une clientèle plus motivée au plan scolaire, ce qui explique pourquoi le taux de décrochage au privé est beaucoup plus faible qu'au public. Du côté du public, les écoles publiques offrent par contre une plus grande variété de classes et de programmes pour les élèves à besoins particuliers. Toutefois, la qualité du matériel et des infrastructures sont à ce jour à peu près au même niveau grâce à un important investissement gouvernemental aux écoles publiques dans les dernières années. Ceci n'était pas le cas il y a une dizaine d'années, car les écoles privées avaient un avancement technologique sur le réseau public. (St-Hilaire, 2019).

Financement

Selon Statistiques Canada, en 2019, environ 11,6% des élèves québécois de moins de 20 ans étaient inscrits dans une école privée, comparativement à 8,5% de tous les étudiants canadiens et 9,5% de tous les étudiants américains (National Center for Education Statistics, 2016). C'est en grande partie grâce aux subventions du gouvernement, qui baisse les frais de scolarité annuels moyens d'environ 8 000 \$ à environ 3 500 \$. Ainsi, le gouvernement finance environ 60% des frais de scolarité des élèves des écoles privées : ce sujet sera approfondi dans la section «Déchiffrer les subventions» de cette recherche. Du côté de l'Ontario, les écoles privées ne sont pas subventionnées par l'État : elles sont financées par les parents qui payent les frais de scolarité, les dons et les dotations pour envoyer leur enfant au privé. Il en va de même pour les écoles privées américaines. Ainsi, il est possible d'affirmer que les fonds du gouvernement du Québec destinés aux écoles privées permettent à plus d'élèves de la classe sociale moyenne de fréquenter ces types d'écoles en réduisant leurs frais de

scolarité. Cela a un impact sur l'éducation et le développement humain de toute la société québécoise, sujet qui sera élaboré dans le paragraphe «Distribution des opportunités».

Répartition des subventions sur la clientèle

Selon une étude réalisée dans une multitude de régions au Québec, 72% des jeunes qui fréquentent l'école privée proviennent d'un ménage qui gagne plus de 100 000 \$ par année (Larose, F. & Grenon, V., 2013), tandis que seulement 16.5% des ménages québécois gagnent plus de 100 000\$ par an (Institut de la statistique du Québec, 2019, p. 29). Il est donc possible d'en tirer que c'est majoritairement l'élite québécoise qui a accès à ces écoles. Par ailleurs, près de 512 millions de dollars ont été accordés aux 123 677 élèves des écoles privées pour l'année scolaire 2018-2019, alors que 9.3 milliards de dollars ont été alloués au système d'éducation publique du Québec, composé de 1 216 791 élèves dans 2738 écoles, durant la même année (Rapport annuel 2018-2019 du ministère de l'Éducation, p. 19, 20 et 120). Par conséquent, 512 millions de dollars ont été versés aux écoles privées, détentrices d'une plus grande partie de l'élite québécoise, et 9 300 millions ont été versés aux écoles publiques, fréquentées par la population moyenne. Toutefois, seulement 15% des étudiants des écoles publiques sont allés à l'Université en 2018, comparé à 60% des étudiants des écoles privées et 51% des étudiants des écoles publiques à programme enrichi la même année (Canisius Kamanzi, 2019). Alors, comment se fait-il qu'en recevant des subventions 18 fois moins importantes qu'au public, le système privé arrive à générer des élèves plus performants qui sont sur-représentés dans les campus universitaires ? Cela relève de l'impact de la distribution des opportunités scolaires à travers le Québec.

DISTRIBUTION DES OPPORTUNITÉS

Indice de développement humain (IDH)

Le ministère de l'éducation du Québec rapportait en 2019 que le réseau d'école secondaire public avait un taux de diplomation de 74.8 %, alors que le privé émettait ce même taux à 93.6%. Cet écart considérable de 18.8% est important lorsqu'on se penche vers le développement humain de la société, concept qui pointe l'importance des opportunités humaines. Dans l'indice de développement humain, l'importance de donner à chacun la même chance de pouvoir se développer est un indicateur crucial. L'éducation a un grand impact sur ces opportunités, et donc sur l'économie. En effet, c'est cette première qui détermine le niveau de qualification des travailleurs de demain. C'est pour cette raison qu'il

est important pour le Québec que ses étudiants finissent leur secondaire, afin que chacun ait la possibilité de poursuivre des études supérieures dans le domaine qui les interpelle. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, comme énoncé plus tôt, il y a une surreprésentation importante d'élèves issus d'écoles privées dans les cégeps et universités québécoises. C'est ce que rapporte Pierre Canisius Kamanzi, professeur au Département d'administration et fondements de l'éducation de l'Université de Montréal, qui a analysé de récentes données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 50% des élèves issus d'un programme public ordinaire se rendent au cégep, alors qu'au privée, c'est 94% d'entre eux qui s'y rendent. Sur les campus universitaires, les élèves issus du privé représentent 60% des étudiants, alors qu'ils ne représentent que 16% de toute la cohorte d'élèves de 2018-2019 qui fut analysée lors de la recherche (Canisius Kamanzi, 2019). Pour certains, ce contraste de taux de réussite entre les étudiants du privé et du public est une preuve que les opportunités ne sont pas bien distribuées au Québec. Les élèves qui sont assez fortunés pour s'offrir une éducation privée semblent acheter leur réussite scolaire, mais ce n'est pas tout à fait exact.

Facteurs de réussite

En effet, l'école fréquentée n'est pas le seul facteur qui influence la réussite des étudiants. Selon Statistique Canada, ce ne sont pas nécessairement les ressources ou les pratiques pédagogiques des écoles privées qui causent une meilleure réussite de leurs élèves, mais plutôt les caractéristiques socio-économiques de sa clientèle. Celle-ci est majoritairement issue d'une classe sociale plus riche, et a une plus grande chance d'avoir des parents munis d'un diplôme universitaire. Les parents ont une grande influence sur les ambitions de leurs enfants, ce qui mène ces élèves à une meilleure réussite. Parallèlement à cela, la professeure du Département d'éducation et formation spécialisées de l'UQAM, Isabelle Plante, attribue la réussite en milieu scolaire privé à la clientèle plutôt qu'en raison des outils et pratiques pédagogiques des écoles privées. Selon son étude, c'est plutôt la motivation des élèves en mathématiques et en science qui a un impact sur la réussite. Il semble que ces matières soient davantage mises de l'avant en milieu privé pour faciliter l'accès aux programmes enrichis contingentés auxquels les élèves aspirent. Un autre facteur qui avantage le privé est la plus grande présence d'élèves turbulents dans le réseau public. Ces cas sont difficiles à gérer pour les professeurs, ce qui crée un climat de classe moins propice à l'apprentissage au public (Gaza, 2019). Il est donc possible de conclure qu'en général, un parent qui dépense pour l'école privée paye plutôt pour que son enfant soit dans un bassin d'élève plus motivé et moins turbulent, alors que le réseau public se retrouve avec

une plus grande proportion d'élèves peu motivés ou dérangeants. En plus de cet avantage, les élèves du privé sont généralement prédisposés à un long parcours scolaire à cause de celui de leurs parents.

Combinaison des élèves du public et du privé

Dans l'optique de créer un système plus égalitaire où les opportunités sont les mêmes pour tous, le gouvernement pourrait éliminer les subventions du privé. Cette décision rendrait les frais d'éducation privée bien plus coûteux, et plusieurs élèves du privé actuel se retrouveraient donc obligés de fréquenter le réseau public. Ce principe se nomme l'élasticité prix et il sera approfondi dans la section «Élasticité-Prix» de cette recherche. La combinaison entre les élèves du privé et du public créerait un choc des classes sociales-économiques, car comme vu plus tôt, les élèves du privé viennent en grande majorité de ménages faisant plus de 100 000\$ par année. La moyenne au Québec est de 77 306\$ par ménage par année. Ce bassin plus diversifié pourrait donc avoir comme effet positif de motiver des élèves du public en les mêlant à des élèves ayant des ambitions universitaires. Comme l'a remarqué Isabelle Plante, «c'est le fait d'être scolarisé dans un groupe de pairs plus performants qui favorise la motivation scolaire, l'engagement et la réussite». Et comme mentionné plus tôt, les élèves du privé ont généralement des parents ayant fait des études supérieures, et ils sont plus motivés à poursuivre ce genre d'études. En ce qui concerne les élèves turbulents, l'arrivée des élèves du privé ferait diminuer leur proportion par rapport au nombre total d'élèves, ce qui favoriserait le climat dans lequel les élèves originaires du public évoluent. Pour les élèves originaires du privé, ce serait au contraire un choc et même un possible obstacle à leur chemin vers la réussite, car il y a généralement très peu d'élèves turbulents au privé.

En Ontario

Pour observer statistiquement les effets d'un système d'éducation public universel sur le taux de diplomation, il suffit de se pencher vers l'Ontario. Dans cette province voisine du Québec, les écoles privées ne sont pas subventionnées, et seulement 6% des élèves fréquentent le réseau privé. Résultat : les élèves provenant de milieux socio-économiques plus diversifiés fréquentent les mêmes écoles. Autrement dit, chaque élève a la même opportunité, excepté une petite fraction des élèves qui vont au privé. En 2017, le taux de diplomation secondaire du réseau public en Ontario était de 84%, alors qu'au Québec, il était de 64%, signifiant un écart important de 20%. En ce qui concerne l'enseignement supérieur,

en 2012, l'Ontario avait aussi une population plus diplômée avec 31% de sa population active possédant un diplôme universitaire, alors que ce même taux était de 25.9% au Québec (The Conference Board of Canada, 2020). Il est impossible d'attribuer complètement la réussite ontarienne à la composition de son bassin d'élèves, car le gouvernement a récemment fait un investissement massif pour une assistance supplémentaire aux élèves en difficulté dans les écoles publiques. Il faut aussi noter que le revenu moyen par ménage en Ontario est de 97 856\$, ce qui représente plus de 20 000\$ que la moyenne québécoise. Comme prouvé plus tôt, l'aisance financière des parents est souvent liée à leur succès scolaire, ce qui a un effet sur la motivation et la réussite de leurs enfants. Somme toute, il est possible d'affirmer que le système d'éducation en Ontario est un exemple de bon fonctionnement d'un système d'éducation public universel.

L'utopie

Combiner des étudiants de toutes les classes sociales-économiques est la première étape pour faire la transition vers un système d'éducation égalitaire et mieux performant. Ce changement motiverait une partie des élèves originaires du public à vouloir davantage obtenir leur diplôme et permettrait au système d'éducation de mieux gérer les élèves turbulents. En continuant de subventionner les écoles secondaires privées, le gouvernement encourage une division entre la classe sociale supérieure et les classes sociales qui n'ont pas la capacité de payer un enseignement privé. Il encourage donc les riches à avoir une meilleure éducation et, à long terme, à rester dans la classe supérieure. Bien que cela signifierait une bien plus grande dépense pour l'État, un réseau public universel au Québec est une option incontournable pour pousser des élèves de la classe moyenne et ouvrière au succès académique. En plus de développer une meilleure mobilité des classes sociales-économiques, donner l'opportunité à chaque élève de se développer à son plein potentiel créerait à long terme une population active éduquée et qualifiée, ce qui est autant positif pour le niveau de vie des habitants que pour l'innovation et la santé de l'économie. Cependant, il est important de se pencher vers les subventions pour prendre une position plus éclairée par rapport à la gestion de celles-ci.

DÉCHIFFRER LES SUBVENTIONS

Un faux 40% ?

Environ 65% des établissements d'enseignement privé du Québec perçoivent des subventions du gouvernement. Comme énoncé précédemment, ces subventions représentent 60% de ce qui est versé aux écoles publiques pour les frais de scolarité des élèves réguliers, c'est-à-dire ceux qui ne présentent pas de difficultés d'apprentissage (Ministère de l'Éducation du Québec, 2020). Selon cette logique, beaucoup de personnes sont amenées à croire que l'éducation d'un élève qui étudie dans un établissement d'enseignement privé est subventionnée à 60% par l'État. En réalité, c'est tout autre chose. Effectivement, ce 60% n'inclut pas l'argent additionnel nécessaire pour accueillir les élèves en difficultés, ni l'argent nécessaire pour avoir accès à des bâtiments ou pour financer le matériel scolaire. L'établissement privé doit encourir ces frais personnellement, ce qui explique pourquoi les écoles privées ont moins tendance à accueillir les élèves en difficulté, ceux-ci représentant un important coût supplémentaire non-subventionné. Par ailleurs, les écoles privées ne touchent pas de sommes d'argent provenant des taxes scolaires et ne reçoivent pas les allocations supplémentaires allouées aux écoles publiques. En additionnant tout cela, les subventions au privé ne couvrent donc pas 60%, mais bien 40% du coût total que représente un étudiant au privé (Écoles Privées du Québec, 2020). Il y a ainsi une importante distinction à faire entre le coût total d'un élève, et le coût total des frais de scolarité d'un élève. D'une part, le coût total d'un élève englobe tous les frais associés à cet élève. D'autre part, le coût total des frais de scolarité d'un élève représente seulement une partie du coût total d'un élève. C'est cette partie uniquement qui est subventionnée à 60% par l'État. En réalité, les parents qui envoient leur enfant au privé financent donc personnellement l'éducation de leur enfant à 60%. Bien qu'il soit estimé en moyenne à 3500\$ par année par enfant qui fréquente un établissement d'enseignement privé subventionné par l'État, ce 60% varie en réalité entre 2600\$ et 6700\$ selon chaque établissement privé. En effet, dans ce montant sont inclus la partie des frais de scolarité qui n'est pas subventionnée, les droits d'inscription et une variété d'autres frais accessoires, notamment ceux relatifs aux activités parascolaires (Écoles privées du Québec, 2020). Ces différents montants varient grandement d'une école à l'autre. Par exemple, les droits de scolarité annuels pour un étudiant québécois sont de 5350\$ au Collégial International Sainte-Anne, alors qu'ils sont de 5924\$ au Collège Marianopolis (Collégial International Sainte-Anne, Droits de scolarité, Marianopolis College, Tuition and Finances). De plus, seulement 65% des écoles privées sont subventionnées par l'État, comme mentionné

précédemment. En ce qui concerne les écoles privées indépendantes, ce coût s'élève alors à environ 8000\$.

Proportion des subventions

Les subventions aux écoles publiques et privées font partie des dépenses de l'État en éducation et enseignement supérieur. Celles-ci représentaient la 2^e plus importante dépense de l'État dans le plan budgétaire en 2019-2020, totalisant 24,44 milliards de dollars, juste après la santé et les services sociaux qui représentaient près du double, soit 45,43 milliards de dollars. En proportion, les dépenses en éducation représentaient environ 21% des dépenses totales de l'État prévues selon le plan budgétaire en 2019-2020, qui étaient de 115,6 milliards de dollars (St-Hilaire, 2019). Ces subventions sont, comme toutes les dépenses de l'État, entre autres financées par la récolte des taxes et des impôts auprès des contribuables, d'où le fait que les subventions au privé soient souvent critiquées.

Le privé : un gain d'argent pour l'État

La critique récurrente faite au système d'éducation privé est qu'il est une source d'injustice. En effet, bien que l'argent de tous serve, par l'entremise des taxes, à financer les subventions des écoles privées, ce n'est pas tous les enfants qui ont l'opportunité d'y étudier, tout dépendamment de leur contexte socio-économique : c'est ce qui a été établi précédemment. Par exemple, bien que tous les parents payent des taxes qui financent les systèmes d'éducation public et privé, seuls certains parents sont financièrement en mesure d'envoyer leurs enfants au privé. À cette critique, il est nécessaire de mettre de l'avant un élément essentiel : l'argent que certains parents dépensent personnellement pour envoyer leur enfant au privé, c'est de l'argent que l'État n'a pas à dépenser pour l'éducation de cet enfant, et par extension, de l'argent que les payeurs de taxe n'ont pas à dépenser. En effet, alors que le coût total d'un élève à l'école public est financé à 100% par les contribuables, c'est au final seulement 40% du coût total d'un élève à l'école privée qui est financé par ces mêmes contribuables. Les parents qui font le choix du privé contribuent donc, par leurs impôts, au fonctionnement d'un système d'éducation public dont leur enfant ne jouit même pas. De cette façon, ils payent pour un service public qui ne leur procure pas de bénéfices, mais qui en procure à tous les enfants du public et à leurs parents. De ce point de vue, les subventions au privé, bien qu'elles créent une inégalité sociale, permettent tout de même à la majorité de la population québécoise de faire une économie d'argent, au profit de certains parents qui font le choix de dépenser leur argent dans le réseau privé. Toutefois, dans le cas où ces parents

feraient le choix de retirer leur enfant du réseau privé et de le faire rejoindre le réseau public, l'éducation de celui-ci serait alors davantage financée par les contribuables. Cela marquerait donc une plus grande dépense pour le gouvernement et une augmentation possible des taxes. De ce point de vue, il serait illogique que le gouvernement renonce à l'économie d'argent permise par l'existence des écoles privées. Cette économie représentait 800 millions de dollars annuellement en 2014 (Fédération des établissements d'enseignement privés). Ainsi, il est intéressant de voir que ce système de subventions représente à la fois une grave injustice commise à l'égard de certains enfants qui n'ont pas accès au privé, une énorme dépense pour les parents qui font le choix du privé, mais aussi une aubaine pour les finances publiques. Finalement, c'est le gouvernement qui sort grand vainqueur de la subvention des écoles privées, et il aurait avantage à maintenir la subvention des écoles privées pour éviter d'avoir à accueillir au public pleins d'élèves en provenance du privé. Il est d'ailleurs possible de mesurer l'impact qu'aurait l'abolition des subventions sur la demande en éducation privée à travers le concept d'élasticité-prix.

ÉLASTICITÉ-PRIX

Le concept

Le concept de l'élasticité-prix est utilisé par les économistes pour mesurer la réaction émise par les clients face à une hausse de prix. Autrement dit, il indique le niveau de variation de la demande d'un bien par rapport à la variation de son prix. Généralement, ce calcul indique que la demande tend à baisser lors d'une hausse de prix. Au niveau du secteur scolaire privé, cela se définit par la demande de scolarisation en milieu privé et le prix de celle-ci. Plusieurs facteurs peuvent influencer la réaction des consommateurs, c'est-à-dire les parents d'élèves. Parmi ces facteurs, il y a les besoins de l'enfant en question, le revenu familial, la force de l'attachement à l'école privée malgré une hausse du prix, et les autres écoles qui sont à disposition. Plusieurs hypothèses ont été faites au sujet de l'élasticité-prix en milieu scolaire privé. Certaines démontrent que l'abolition serait un gain pour l'État, et d'autres présentent que ça serait une perte.

Selon les écoles publiques

Selon l'économiste Louise Tremblay de la Fédération des commissions scolaires du Québec, l'abolition complète des subventions permettrait à l'État d'économiser jusqu'à 185 millions de dollars par an avec la perte de seulement 34% des familles du privé (Tremblay,

L., 2014). Toutefois, une recherche faite par Jean-François Landry et Vincent Grenon de la faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke en 2009 démontre que le retrait de 50% des élèves du privé permettrait des économies de seulement 86 millions de dollars (Grenon, V. & Landry, J-F., 2009). Ces 2 hypothèses évaluent donc que la diminution des subventions permettrait une économie d'argent à l'État. Toutefois, plus le nombre d'élèves quittant le privé augmenterait, moins le bénéfice économique serait grand pour l'État. Par ailleurs, le problème de ces 2 recherches est qu'elles ne tiennent pas compte du coût engendré par le transfert d'élèves du privé vers le public.

Selon les écoles privées

L'une des plus solides études au sujet de l'élasticité-prix a été faite par Bernard Vermot-Desroches, professeur à l'Université de Québec à Trois-Rivières, à la demande du réseau d'éducation privé. Celle-ci tente de prouver le contraire des hypothèses établies par les précédents économistes du secteur public. Vermot-Desroches a pris en compte plusieurs valeurs d'élasticité-prix pour marquer les différents comportements chez les parents. Il a pris en compte 3 situations : une baisse des subventions de 50%, une hausse des subventions de 50% et l'abolition totale des subventions dans les écoles privées. Dans les 3 cas, il en arrivait à la conclusion qu'il y aurait toujours des coûts supplémentaires de 68 à 277 millions de dollars pour l'État. De plus, son étude tient compte des coûts supplémentaires nécessaires dû au transfert d'un grand nombre de nouveaux d'élèves vers le secteur public. En effet, ce transfert occasionne évidemment la construction, l'achat ou l'agrandissement de bâtiments pour accueillir les élèves (Vermot-Desroches, 2007). Par ailleurs, plusieurs sondages ont été menés depuis 2010 par la Fédération des Établissements d'Enseignement Privé (FEEP). Ceux-ci montrent que chaque hausse du coût de l'école privée représenterait un pourcentage équivalent de départs au privé. Par exemple, une augmentation de 25% des droits de scolarité ferait partir 25% des élèves du privé (Fédération des établissements d'enseignement privés). En bref, les études faites par les écoles privées démontrent que l'abolition des subventions représenterait une perte d'argent pour l'État, contrairement à ce que présentaient les hypothèses faites par le réseau d'éducation public.

Tableaux de données

Pour mieux illustrer les données hypothétiques émises par différents organismes, les tableaux 1 et 2 démontrent l'impact de différents niveaux de baisse de subventions aux écoles privées.

Tableau 1: Hypothèses émises par l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis mandaté par FEPP (Fédération des établissements d'enseignement privés)

<u>Pour un coût initial de 2987 \$ par enfant au privé (excluant les subventions)</u>	Baisse de subventions de 20%	Baisse de subventions de 40%	Baisse de subventions de 100%
Montant supplémentaire payé par les parents pour chaque enfant au privé	896 \$	948 \$	-
% d'élèves qui quittent le privé	31,7%	63,5%	-
Facture supplémentaire pour l'État	108 millions/an	288 millions/an	600 millions/an

Tableau 2: Hypothèses émises par le gouvernement (La commission de révision des programmes)

<u>Pour un coût initial de 2987 \$ par enfant au privé (excluant les subventions)</u>	Baisse de subventions de 25%	Baisse de subventions de 50%	Baisse de subventions de 75%	Baisse de subventions de 100%
Montant supplémentaire à payer par enfant au privé	999 \$	1999 \$	2999 \$	3999 \$
% d'élèves qui quittent le privé	20%	40%	52%	59%
Facture supplémentaire pour l'État	10.6 millions/an	67.4 millions/an	101.5 millions/an	114,5 millions/an

Ces deux études démontrent qu'une abolition totale des subventions au privé représenterait une perte d'argent pour l'État, bien que l'écart entre les 2 pertes estimées soit très grand. Au final, bien qu'il existe énormément d'hypothèses sur l'effet de l'arrêt des subventions en fonction de l'élasticité-prix, la majorité d'entre elles démontrent que l'abolition totale des subventions aux écoles privées représenterait une énorme dépense supplémentaire pour l'État, et donc une hausse cruciale d'impôts pour les contribuables. De plus, les hypothèses démontrant que l'arrêt des subventions permettrait, au contraire, une augmentation de revenu pour l'État ne tiennent pas compte du coût énorme que représente le transfert de tous les élèves du privé vers le public.

CONCLUSION

L'abolissement des subventions au réseau d'éducation privé représenterait une chute majeure de fréquentation des élèves pour le privé. En effet, comme le démontre l'Élasticité-prix, plus les subventions diminueraient, plus le nombre d'élèves du privé qui se dirigeraient vers le public augmenterait. L'hypothèse préalablement faite sur le secteur économique des écoles privées est donc confirmée, car celui-ci subirait une importante perte de revenus par l'arrêt des subventions. En effet, plusieurs élèves perdraient la capacité financière de fréquenter le privé, et ces écoles perdraient ainsi leur clientèle. La clientèle actuelle du privée est formée de gens provenant à 72% de foyers à revenu de plus de 100 000\$ par année : ces foyers font partie de la classe sociale supérieure. Les élèves du privé sont aussi plus prédisposés à avoir des intentions de conduire des études supérieures. La combinaison entre les bassins public et privé aurait donc un effet négatif pour ces élèves : ils seraient mis dans un bassin moins ambitieux et avec un plus haut taux d'élèves turbulents, ce qui pourrait faire baisser leur performance. Par contre, les élèves du public, au nombre de 1 216 791 en 2019, gagneraient à une fusion entre le public et le privé. En effet, ils seraient mis en contact avec des étudiants plus motivés, et la concentration d'élèves turbulents au public diminuerait, améliorant ainsi le climat d'apprentissage. De ce point de vue, le bénéfice irait à l'avantage de la majorité des élèves du Québec, ceux du public.

L'abolition du privée mènerait à un système public universel qui serait plus performant, plus égalitaire, et qui permettrait donc une meilleure répartition des opportunités d'éducation, comme bien des Québécois le réclament. Cette recherche confirme donc l'hypothèse qu'en uniformisant l'accès à l'éducation, tous les étudiants jouiraient des mêmes opportunités de

performances académiques. De plus, ce nouveau système d'éducation augmenterait l'indice de développement humain au Québec en donnant accès à un système plus performant à la majorité des élèves n'ayant actuellement pas accès au privé. Par contre, cela serait beaucoup plus cher pour l'État.

Les subventions sont actuellement une excellente stratégie pour l'État, car cela lui permet d'économiser sur tous les élèves du privé. Par exemple, en 2019, il n'a eu à financer les 123 677 élèves du privé qu'à 40%, au lieu de les financer à 100% comme les élèves du public. Toutefois, l'élasticité-prix démontre que plus les subventions s'estompent, plus les élèves quittent le privé et rejoignent le public, augmentant ainsi les dépenses de l'État. Si l'abolition des subventions du privé était totale, cela représenterait une dépense supplémentaire estimée en centaine(s) de millions de dollars, renforçant ainsi la dette du Québec et augmentant les taxes pour les contribuables. Cette décision serait donc néfaste à court terme pour l'économie québécoise et aussi un suicide politique pour le parti au pouvoir. Cela infirme donc une partie de l'hypothèse de cette recherche, car l'arrêt des subventions mènerait en réalité à une grande perte d'argent pour l'État. Contrairement à ce que l'hypothèse affirmait, l'argent économisé par l'arrêt des subventions serait moindre que le coût du transfert des élèves du privé vers le public. Cette nouvelle arrivée nécessiterait les nouveaux investissements qui étaient prévus dans l'hypothèse : l'amélioration des infrastructures, des outils technologiques et pédagogiques et des mesures d'aides offertes aux élèves en difficulté. Toutefois, ces dépenses nécessaires devraient être financées par l'endettement du Québec.

Ce sacrifice est coûteux sur le court terme, mais il est nécessaire pour le futur du Québec. Donner la chance à chacun, riche ou pauvre, de pouvoir enrichir son esprit est un investissement bénéfique dans la formation de la population de demain. Ce changement représente une transition coûteuse, mais il représente aussi un gain en tant que société pour le futur. À long terme, la taxation des citoyens instruits à haut revenus représenterait un gain plus significatif que la perte à court terme pour l'État. Une population éduquée est aussi la base d'une économie en santé, en particulier avec l'automatisation de la main d'œuvre qui s'intensifie à un rythme fulgurant. Avant de se retrouver dans un futur proche avec une classe ouvrière peu instruite et inutile, l'investissement pour que tous s'instruisent, et pas seulement les riches, est un luxe que le Québec peut et doit se payer.

REFERENCE LIST

Archives Radio-Canada (2018, 26 juin). *Le ministre Paul Gérin-Lajoie s'exprime sur ses réformes en 1963 et 1965*, Radio-Canada.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1109280/paul-gerin-lajoie-reforme-education-doctrine-politique-etrangere-archives>

Boulenger, S., Meloche J. P., & Vaillancourt, F. (2019). *Le financement des écoles publiques québécoises dans une perspective comparative : La fiscalité foncière et les écoles petites, éloignées ou en déclin*. Cirano Publications.

Cadre Feep. (2 octobre 2014). *Pourquoi financer l'école privée ?* [Vidéo] Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=MWstB882ygE&ab_channel=CadreFeep

Canisius Kamanzi, P. (2019). Les parcours scolaires des jeunes Canadiens d'origine immigrante aux Études Supérieures : Qui y accède et comment? *Educação & Sociedade*, 40(4), <https://doi.org/10.1590/es0101-73302019181525>

Collégial International Sainte-Anne, *Frais de scolarité* (2020, November 13). Retrieved November 22, 2020, from <https://collegial.sainteanne.ca/admission/droits-de-scolarite/>

Doray, P. & Maroy, C. (2001). La construction sociale des relations entre éducation et économie : Les cas des formations en alternance en Wallonie et au Québec. *Recherches sociographiques*, 43(1), <https://doi.org/10.7202/009464ar>

Dubé, C. (2018, 14 septembre). Et si on coupait les vivres à l'école privée? *L'actualité*. <https://lactualite.com/societe/et-si-on-coupait-les-vivres-a-lecoleprivee/>

Écoles privées du Québec. (2019). *Foire aux Questions* <https://ecolespriveesquebec.ca/ecole-privee/faq/>

Fillion, G. (2018, 10 août). *L'éducation, une priorité économique*, Radio-Canada.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1117414/instruction-publique-scolarite-progres-revenu-es-sor>

Gaza, P.E. (2019, 4 novembre). *École publique ordinaire, publique enrichie ou privée ?* ACTUALITÉS UQAM.
<https://www.actualites.uqam.ca/2019/ecole-publique-ordinaire-publique-enrichie-ou-privee>

Gouvernement du Canada. (2020). *Number of students in elementary and secondary schools, by school type and program type, Quebec, 2018-2019*, Table 37-10-0109-01 [Data set] <https://doi.org/10.25318/3710010901-eng>

Larose, F., Grenon, V., Soung, S., Crête-D'Avignon, C., & Bolduc, G. (2013). *Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privé du Québec*. Presses de l'Université de Sherbrooke
<https://doi.org/10.13140/2.1.2858.8321>

Lefebvre, P. (2018). La Contribution de l'École Privée au Québec à la Littératie et à la Numératie des 15 Ans : une Analyse par Effets de Traitement. *L'Actualité économique* 94(2) p. 123-174 <https://doi.org/10.7202/1067933ar>

Lepage, G. (1 octobre 2019). Le Québec possède le système scolaire le plus inéquitable au pays. *LeDevoir*.
<https://www.ledevoir.com/societe/education/563750/le-quebec-possede-le-systeme-scolaire-le-plus-inequitable-au-pays>

Marianopolis College, *Tuition and finances*. (2020, November 13). Retrieved November 21, 2020, from <http://www.marianopolis.edu/campus-life/tuition-and-finances/>

Marin, S. (25 novembre 2019) *Peu d'élèves issus de l'école publique régulière vont à l'université*, LaPresse.

<https://www.lapresse.ca/actualites/education/201903/25/01-5219467-peu-deleves-issus-de-lecole-publique-reguliere-vont-a-luniversite.php>

Migué, J. & Marceau, R. (1989) *Le monopole public de l'éducation: L'économie politique de la médiocrité*. Presses de l'Université du Québec.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec. (2018-2019). *Rapport Annuel 2018-2019*.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/rapport-annuel-de-gestion/MEES_RAG_2018-2019.PDF?1570037423

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec (n.d.) Écoles privées. <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/ecoles-privees/>

National Center for Education Statistics. (2018, February). *Percentage distribution of students enrolled in grades 1 through 12, by public school type and charter status, private school orientation, and selected child and household characteristics: 2016*.

https://nces.ed.gov/programs/digest/d18/tables/dt18_206.30.asp

Ontario Federation of Independent Schools (n.d.) *Independent Schools At A Glance*. <http://www.ofis.ca/wp-content/uploads/2012/08/Private-Schools-By-The-Numbers-Independent-School-Statistics-2012.pdf>

Paradis, P. (2015). *Analyse de la contribution Économique des Établissements d'Enseignement Privés*. Fédération des établissements d'enseignement privés.

<https://www.ledevoir.com/documents/pdf/eco-priv-qc.pdf>

Robilliard, J. (14 novembre 2018) Diplomation au secondaire : l'Ontario inspire le Québec. *Radio-Canada*.

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1135789/diplomation-decrochage-reussite-ecole-secondaire-ontario-quebec-modele#:~:text=Presque%20tous%20les%20%C3%A9l%C3%A8ves%20ontariens,est%20de%2064%20%25%20au%20Qu%C3%A9bec>

St-Hilaire, G. (21 mars 2019). Le gouvernement Legault investit dans ses promesses, *LeDevoir*. <https://www.ledouvoir.com/politique/quebec/550341/budget-web-quebec-2019>

The Conference Board of Canada. (2020). *Achèvement des Études Universitaires* [https://www.conferenceboard.ca/\(X\(1\)S\(hchlozss5zhavquh4nbm5w3d\)\)/hcp/provincial-fr/education-fr/university-fr.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1#top](https://www.conferenceboard.ca/(X(1)S(hchlozss5zhavquh4nbm5w3d))/hcp/provincial-fr/education-fr/university-fr.aspx?AspxAutoDetectCookieSupport=1#top)

Vermot-Desroches, B. (2007), *Le Financement Public de l'Enseignement Privé au Québec*. Presses de l'Université de Québec à Trois-Rivières